

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SilOil, M40.165/220.10

Date de révision: 25.09.2020

Code du produit:

Page 1 de 11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise
1.1. Identificateur de produit

SilOil, M40.165/220.10

Nom de la substance: Polydiméthylsiloxane

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Utilisation de la substance/du mélange

Polymère de silicone:

Agent de traitement de surface., Aides à l'installation, Agent de démoulage Huile réfrigérante

Utilisations déconseillées

Toute utilisation non conforme.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Peter Huber Kältemaschinenbau AG	
Rue:	Werner-von-Siemens-Strasse 1	
Lieu:	D-77656 Offenburg	
Téléphone:	+49 (0) 781 9603-0	Téléfax: +49 (0) 781 57211
e-mail:	info@huber-online.com	
Internet:	www.huber-online.com	
Service responsable:	info@huber-online.com	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Centre Antipoison Mainz, Tel: +49(0)6131/19240

RUBRIQUE 2: Identification des dangers
2.1. Classification de la substance ou du mélange
Règlement (CE) n° 1272/2008

La substance n'est pas classée comme dangereuse dans le règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage
Conseils supplémentaires

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]: aucune/aucun

2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui ont été incluses dans la liste des substances candidates conformément à l'article 59 de REACH: dodecaméthylcyclohexasiloxane

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
3.1. Substances
Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
540-97-6	dodecaméthylcyclohexasiloxane			0,5 - < 1 %
	208-762-8		01-2119517435-42-XXXX	

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SiOil, M40.165/220.10

Date de révision: 25.09.2020

Code du produit:

Page 2 de 11

Information supplémentaire

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui ont été incluses dans la liste des substances candidates conformément à l'article 59 de REACH: dodecamethylcyclohexasiloxane

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Après inhalation

En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.

Après contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

Rincer la bouche abondamment à l'eau. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). NE PAS faire vomir. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO₂). Extincteur à sec. mousse résistante à l'alcool. Eau pulvérisée. Sable.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO₂). Dioxyde de silice (SiO₂).

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter une introduction dans l'environnement. Eviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SilOil, M40.165/220.10

Date de révision: 25.09.2020

Code du produit:

Page 3 de 11

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
 Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination .
 Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir paragraphe 7
 Protection individuelle: voir paragraphe 8
 Evacuation: voir paragraphe 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Porter un vêtement de protection approprié. Voir section 8.

Préventions des incendies et explosion

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
 Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

Information supplémentaire

Mesures générales de protection et d'hygiène: Voir section 8. Aspirer les vapeurs/ aérosols directement à l'endroit où ils se forment.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Stocker uniquement dans les récipients d'origine.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Matières explosives. Solides comburants (oxydants). Liquides oxydants. substances radioactives. matières infectieuses. Aliments pour humains et animaux.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité.
 Température de stockage conseillée : 20°C
 Protéger contre: gel. Radiations UV/ rayonnement solaire. forte chaleur. Humidité

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Conseils supplémentaires

Aucune valeur limite n'a été fixée jusqu'à présent à l'échelle nationale.

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.
 Assurer une aération suffisante.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SilOil, M40.165/220.10

Date de révision: 25.09.2020

Code du produit:

Page 4 de 11

Mesures d'hygiène

Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever les vêtements souillés, imprégnés.

Protection des yeux/du visage

Portez des lunettes de sécurité ou de lunettes de protection contre les substances chimiques (en cas de risque de projection)

Protection des mains

En cas de contact prolongé ou répété avec la peau :

Porter des gants appropriés.

Matériau approprié:

FKM (caoutchouc fluoré). - Epaisseur du matériau des gants: 0,4 mm

temps de résistance à la perforation: \geq 8 h

Caoutchouc butyle. - Epaisseur du matériau des gants: 0,5 mm

temps de résistance à la perforation: \geq 8 h

CR (polychloroprènes, Caoutchouc chloroprène). - Epaisseur du matériau des gants: 0,5 mm

temps de résistance à la perforation: \geq 8 h

NBR (Caoutchouc nitrile). - Epaisseur du matériau des gants: 0,35 mm

temps de résistance à la perforation: \geq 8 h

PVC (Chlorure de polyvinyle). - Epaisseur du matériau des gants: 0,5 mm

temps de résistance à la perforation: \geq 8 h

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive.

Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité / la perméabilité. Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

Protection de la peau

Protection du corps appropriée: Blouse de laboratoire.

Les standards minimaux applicables aux mesures de protection lors de la manipulation de substances de travail figurent dans le code TRGS 500 (Allemagne).

Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales. protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit demi-masque filtrant (DIN EN 149).

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide
Couleur:	différent, selon la coloration.
Odeur:	sans odeur

Testé selon la méthode

pH-Valeur: non applicable

Modification d'état

Point de fusion: non déterminé

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: non applicable

Point de sublimation: non déterminé

Point de ramollissement: non déterminé

Point d'écoulement: non déterminé

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SilOil, M40.165/220.10

Date de révision: 25.09.2020

Code du produit:

Page 5 de 11

Point d'éclair: > 170 °C ISO 2592

Combustion entretenue: Pas de combustion auto-entretenu

Dangers d'explosion

aucune/aucun

Limite inférieure d'explosivité: non déterminé

Limite supérieure d'explosivité: non déterminé

Température d'inflammation: non déterminé

Température d'auto-inflammabilité

gaz: non déterminé

Température de décomposition: non déterminé

Propriétés comburantes

aucune/aucun

Pression de vapeur: non déterminé
(à 20 °C)Densité: 1 g/cm³

Hydrosolubilité: Non miscible

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage: non déterminé

Viscosité dynamique: non déterminé

Viscosité cinématique: ca. 10 mm²/s
(à 25 °C)

Durée d'écoulement: non déterminé

Densité de vapeur: non déterminé

Taux d'évaporation: non déterminé

Épreuve de séparation du solvant: non déterminé

Teneur en solvant: non déterminé

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides: non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Cf. chapitre 10.5.

10.4. Conditions à éviter

Radiations UV/rayonnement solaire. forte chaleur. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter: Agents oxydants, fortes. Agents réducteurs, fortes.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SiOil, M40.165/220.10

Date de révision: 25.09.2020

Code du produit:

Page 6 de 11

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO₂), Dioxyde de silice (SiO₂)

Des mesures ont montré qu'une petite quantité de formaldéhyde est séparée à des températures supérieures à environ 150 °C par décomposition oxydative.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques
11.1. Informations sur les effets toxicologiques
Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune donnée disponible.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité orale aiguë

Paramètres : LD50

Voie d'exposition : dermique

Espèces : Rat

Dose efficace: > 5000 mg/kg

Par analogie

Toxicité dermique aiguë

Paramètres : LD50

Voie d'exposition : par voie orale

Espèces : Rat

Dose efficace: > 2000 mg/kg

Par analogie

Toxicité inhalatrice aiguë

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
540-97-6	dodecamethylcyclohexasiloxane				
	orale	DL50 2000 mg/kg	Rat	ECHA Dossier	
	cutanée	DL50 2000 mg/kg	Rat	ECHA Dossier	

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

paramètre : Corrosion cutanée/irritation cutanée

Espèces : Lapin

Expositionsdauer : 24 h

Résultat : Non irritant.

Par analogie

paramètre : Graves dommages et / ou irritations oculaires:

Espèces : Lapin

Résultat : Non irritant.

Par analogie

Irritation des voix respiratoires

Le produit n'a pas été testé.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SilOil, M40.165/220.10

Date de révision: 25.09.2020

Code du produit:

Page 7 de 11

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
paramètre : Sensibilisation cutanée
Espèces : Cochon d'Inde
Résultat : non sensibilisant.
Méthode : OECD 406
Par analogie

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Le produit n'a pas été testé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Le produit n'a pas été testé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Le produit n'a pas été testé.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Le produit n'a pas été testé.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Le produit n'a pas été testé.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

Paramètres : LC0

Espèces : Leuciscus idus (aunée dorée)

Dose efficace: 200 mg/L

Temps d'exposition: 96 h

Par analogie

Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons

Paramètres : NOEC

Espèces : Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Dose efficace: > 10000 mg/L

Temps d'exposition: 28 d

Par analogie

Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés

Paramètres : EC0

Espèces : Daphnia magna (puce d'eau géante)

Dose efficace: > 0,0001 mg/L

Temps d'exposition: 48 h

Par analogie

Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries

Paramètres : IC50

Espèces : Skeletonema costatum

Dose efficace: > 100000 mg/L

Temps d'exposition: 72 h

Par analogie

Effets dans les stations d'épuration

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SilOil, M40.165/220.10

Date de révision: 25.09.2020

Code du produit:

Page 8 de 11

En cas d'introduction de faibles concentrations dans des stations d'épuration biologiques adaptées, altération de l'activité de dégradation des boues activées non probable.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
540-97-6	dodecamethylcyclohexasiloxane					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 2 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	ECHA Dossier	

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit peut être éliminé de l'eau par des processus abiotiques p.e. par adsorption des boues.
N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

N° CAS	Substance				
	Méthode	Valeur	d	Source	
	Évaluation				
540-97-6	dodecamethylcyclohexasiloxane				
	OECD 310	4,47	28	ECHA Dossier	
	N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le dodécaméthylcyclohexasiloxane (D6) répond aux critères actuels de l'annexe XIII du règlement REACH de l'UE pour le vPvB et a été placé sur la liste candidate des substances extrêmement préoccupantes (SVHC). Cependant, le D6 n'est pas comparable aux substances PBT/vPvB connues. Selon l'interprétation des données disponibles par l'industrie du silicone, les preuves scientifiques des essais sur le terrain n'indiquent pas essentiellement que le D6 n'a pas d'effet bioamplificateur dans les chaînes alimentaires aquatiques et terrestres. Le D6 présent dans l'air se décompose par des processus naturels dans l'atmosphère. Les résidus de D6 en suspension dans l'air qui ne se décomposent pas de cette manière ne devraient pas se déposer dans l'eau, le sol ou les organismes vivants.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1. Méthodes de traitement des déchets
Recommandations d'élimination

Les réglementations nationales doivent être également observées! Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive européenne EWC (european waste catalogue).

Liste de propositions pour les codes/désignations des déchets selon le CED :

Code d'élimination des déchets - Produit

070217 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU de matières plastiques, caoutchouc et fibres synthétiques; déchets contenant des silicones autres que ceux visés à la rubrique 07 02 16

Code d'élimination des déchets - Résidus

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SilOil, M40.165/220.10

Date de révision: 25.09.2020

Code du produit:

Page 9 de 11

070217 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU de matières plastiques, caoutchouc et fibres synthétiques; déchets contenant des silicones autres que ceux visés à la rubrique 07 02 16

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150106 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages en mélange

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SilOil, M40.165/220.10

Date de révision: 25.09.2020

Code du produit:

Page 10 de 11

DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir la section 6-8

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

négligeable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Autorisations (REACH, annexe XIV):

Substances extrêmement préoccupantes, SVHC (REACH, article 59):
dodecamethylcyclohexasiloxane

2010/75/UE (COV):	Aucune information disponible.
2004/42/CE (COV):	Aucune information disponible.
Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III):	N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Information supplémentaire

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

La substance est classée non dangereuse selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

REACH 1907/2006 Appendix XVII: négligeable

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Rev. 1.0; Première publication: 25.09.2020

Abréviations et acronymes

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CAS Chemical Abstracts Service
CLP: Classification, Labelling and Packaging of substances and mixtures
DNEL: Derived No Effect Level
d: day(s)
EINECS: European INventory of Existing Commercial chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
ECHA: European Chemicals Agency
EWC: European Waste Catalogue
IARC: INTERNATIONAL AGENCY FOR RESEARCH ON CANCER
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
ICAO: International Civil Aviation Organization
ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
GefStoffV: Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)
h: hour

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SilOil, M40.165/220.10

Date de révision: 25.09.2020

Code du produit:

Page 11 de 11

LOAEL: Lowest observed adverse effect level
LOAEC: Lowest observed adverse effect concentration
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
NOAEL: No observed adverse effect level
NOAEC: No observed adverse effect concentration
NLP: No-Longer Polymers
N/A: not applicable
OECD/OCDE : Organisation for Economic Co-operation and Development/Organisation de coopération et de développement économiques
PNEC: predicted no effect concentration
PBT: Persistent bioaccumulative toxic
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)
REACH: Registration, Evaluation, Authorisation of Chemicals
SVHC: substance of very high concern
TRGS : Règles techniques pour les substances dangereuses
UN/NU : United Nations/Nations Unies
VOC: Volatile Organic Compounds

Information supplémentaire

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] - Procédure de classification:
Dangers pour la santé: Méthode de calcul.
Risques environnementaux: Méthode de calcul.
Risques physiques: Sur la base des données de contrôle et / ou calculé et / ou estimé.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.